

Département des Vosges

Commune de GRANGES-AUMONTZEY

ENQUETE PUBLIQUE

relative au déclassement du chemin rural 74

en vue de son aliénation

16 février au 8 mars 2017

**RAPPORT
D'ENQUETE**

Pascal Rémusat, Commissaire Enquêteur

Sommaire

I. <u>Généralités</u>	page 3
1.1	Objet de l'enquête
1.2	Cadre juridique
1.3	Rattachements
1.4	Granges-Aumontzey
II. <u>Caractéristiques du projet</u>	page 4
2.1	Composition du dossier
2.2	Le chemin rural 74
2.3	Nature du projet
III. <u>Organisation et déroulement de l'enquête</u>	page 5
3.1	Désignation du Commissaire Enquêteur
3.2	Prise de contact et vérifications
3.3	Visite des lieux
3.4	Information du Public
3.5	Réception du Public
IV. <u>Analyse des observations du public</u>	page 7
4.1	Document de synthèse des observations du public
4.2	Analyse des observations du public
V. <u>Annexes</u>	page 8
5.1	Annexe 1 Synthèse des observations
5.2	Annexe 2 Plan de situation
5.3	Annexe 3 Droit de passage

I. Généralités

1.1 Objet de l'enquête

La présente enquête concerne le déclassement du chemin rural 74 (Granges sur Vologne) de la commune de Granges-Aumontzey en vue de son aliénation.

1.2 Cadre juridique

Cette enquête publique est engagée en référence aux textes réglementaires suivants :

- Code général des collectivités territoriales.
- Code de la Voirie routière.
- Code Civil, notamment l'article 637.

1.3 Granges-Aumontzey

- Sa superficie est de 33 km² et sa population compte 2750 habitants.

1.4 Rattachements

- La commune de Granges-Aumontzey est située entre Bruyères et Gérardmer dans l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et dépend du Canton de Gérardmer.
- Granges-sur-Vologne est membre de la Communauté de Communes de Gérardmer-Monts et vallées.

II. Caractéristiques du projet

2.1 Composition du dossier

Le projet de déclassement du chemin rural 74 (Granges sur Vologne) de la commune de Granges-Aumontzey en vue de son aliénation regroupe les documents suivants :

- Notice explicative du projet datée du 19 janvier 2017.
- Plan de situation.
- Extrait du plan communal à l'échelle 1/1500 daté du 30 janvier 2017.
- Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2016.
- Photos de l'entrée du chemin rural 74 au niveau du 38 route du Tholy.
- L'Arrêté N°2017/045 du 24 janvier 2017 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement du Chemin rural 74.

2.2 Le chemin rural 74

Ce chemin rural très ancien apparaît bien sur le cadastre mais n'existe plus sur le terrain depuis de nombreuses années, si bien qu'un bâtiment (garage attenant à une maison) a même été construit sur cet ancien chemin, démontrant de graves négligences.

Ce chemin étant le seul moyen d'accès aux parcelles 1967, 1968 et 1972 de M. et Mme Rouy, ces derniers ont dû user d'un droit de passage purement oral traversant la parcelle 1973.

A noter que ce droit de passage, qui traverse de part en part la parcelle 1973, est parfaitement entretenu.

2.3 Nature du projet

La municipalité souhaite déclasser ce chemin rural qui n'existe que sur le cadastre, afin de pouvoir restituer sa surface aux parcelles attenantes, notamment du fait qu'un riverain de ce chemin souhaite vendre sa propriété dont les constructions empiètent sur le CR74 depuis très longtemps, avant même qu'il en ait fait l'acquisition.

Cette situation atypique et anormale, due à de graves négligences très anciennes, conduit la municipalité à mettre le cadastre en correspondance avec la réalité constatée sur le terrain.

III. Organisation et déroulement de l'enquête

3.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Par arrêté municipal N°2017/045 du 24 janvier 2017, Monsieur Guy Martinache, Maire de Granges-Aumontzey a prescrit l'ouverture de l'enquête publique et a organisé les modalités du déroulement de cette enquête qui s'est déroulée du 16 février au 8 mars 2017 inclus, soit sur une durée de 21 jours.

3.2 Prise de contact et vérifications

Le contact avec la municipalité de Granges-Aumontzey a eu lieu dès le 17 janvier 2017 pour préparer l'enquête. Monsieur Maurice Lemarquis, Adjoint au Maire, et Madame Amélie Le Mellec, Directrice Générale des Services, se sont tenus à la disposition du C.E. pendant toute la durée de l'enquête.

3.2.1 Réunion en amont de l'enquête.

Le 17 janvier, une réunion a eu lieu en mairie pour décider de la durée et des dates de l'enquête et définir les dates et heures de réception du public par le C.E. C'est lors de cette réunion que le dossier m'a été présenté et remis.

3.2.2 Vérification de l'affichage avant l'enquête.

Dès le 1er février, j'ai pu vérifier la mise en place au format A3 de l'affichage à la Mairie et à la Mairie annexe (Aumontzey).

3.3 Visite des lieux

Une visite des lieux, effectuée le 1^{er} février, m'a permis de constater l'inexistence sur le terrain, du chemin rural 74.

J'ai pu aussi me rendre compte de la réalité d'une construction sur l'emplacement même de cet ancien chemin.

Enfin, j'ai également pu voir que l'accès aux parcelles enclavées 1967, 1968 et 1972 n'était rendu possible que par un chemin très bien entretenu traversant la parcelle 1973.

Sur ces parcelles, un chalet et une annexe sont habités en résidence secondaire.

Plan de situation (**ANNEXE 2**). Droit de Passage (**ANNEXE 3**).

3.4 Information du Public

3.4.1 Par voie d'affichage.

Mise en place au format A3 de l'affichage à la Mairie et à la Mairie annexe (Aumontzey).

3.4.2 Sur le site internet www.granges-aumontzey.fr

Mise en ligne de l'enquête publique sur le site internet de la municipalité.

3.4.3 Par courrier avec AR pour les riverains du CR 74.

Dès le 24 janvier 2017, un courrier avec AR a été envoyé aux 6 riverains du CR 74 :

- Bruno Simoncello
- Andrée Peraux
- Bernard Rouy
- Danièle Walter
- Pascal et Marie Cunin
- Fabien Sonrier

Les copies de ces courriers m'ont été remises par la municipalité.

3.5 Réception du Public

Le C.E. a reçu le public au cours de 2 permanences :

3.6.1 Permanence du samedi 18 février 2017 de 9h à 11h.

Deux personnes se sont présentées à cette permanence sans porter d'observation sur le registre.

3.6.2 Permanence du mercredi 8 mars de 15h à 17h.

Sept personnes se sont présentées à cette permanence. Deux observations ont été portées sur le registre.

IV. Analyse des observations du public

4.1 Document de synthèse

Un document de synthèse des observations du Public a été remis à la mairie dès le 9 mars 2017 (**ANNEXE 1**).

4.2 Observations du public

Sept personnes se sont présentées aux permanences.

Elles sont toutes riveraines du CR 74.

Deux personnes sont venues consulter le dossier mais n'ont pas porté d'observations sur le registre.

Cinq autres personnes, réparties en deux groupes, ont porté une observation sur le registre :

- **M. et Mme Bernard Rouy** propriétaires des parcelles enclavées 1967, 1968 et 1972 s'interrogent sur leur droit de passage sur la parcelle 1973 de Madame Walter (indivision Voirin) dont ils bénéficient gracieusement. Ce droit est uniquement oral et constitue le seul accès possible à leur chalet. Ils ne s'opposent pas au déclassement du CR74 mais veulent être rassurés sur la pérennité de leur droit de passage.
- **Mme Danièle Walter, Mme Sylvette Roth et M. Francis Voirin** propriétaires de la parcelle 1973 s'opposent, pour la forme, au déclassement du CR 74 car il a été obstrué par des constructions illégales qui entraînent, de fait, l'enclavement de la propriété de M. et Mme Rouy. Ces personnes souhaitent vendre leur parcelle 1973 sans droit de passage.

➤ **Avis du Commissaire Enquêteur**

Ces observations sont recevables et imposent à la municipalité de valider une solution durable au problème de désenclavement des parcelles 1967, 1968 et 1972 avant d'envisager le déclassement du CR74.

ANNEXE 1

ENQUETE PUBLIQUE DE GRANGES-AUMONTZEY

relative au déclassement du chemin rural 74

en vue de son aliénation

16 février au 8 mars 2017

Document de synthèse des observations du Public

9 mars 2017

Durant l'enquête publique qui s'est déroulée à Granges-Aumontzey entre le 16 février et le 8 mars 2017, j'ai tenu deux permanences à la Mairie les 18 février et 8 mars. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des observations du Public.

Sept personnes se sont présentées aux permanences.

Elles sont toutes riveraines du CR 74.

Deux personnes n'ont pas porté d'observations sur le registre mais sont venues apporter les précisions suivantes :

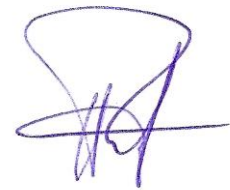
- **Monsieur Fabien Sonrié** est venu m'expliquer sa situation, il voudrait vendre sa propriété sise sur la parcelle 1995, mais sa maison empiète sur le CR 74 et sur la parcelle 2118 qui ne lui appartient pas. Ce fait ne dépend pas de lui et c'était déjà le cas lorsqu'il a acquis sa maison, 38 route du Tholy.
- **M. Pascal Cuny** est venu s'assurer que tous les riverains du CR 74 ont bien été informés de ce projet de déclassement, notamment M. et Mme Rouy dont les parcelles 1967 et 1968 se trouvent enclavées et qui bénéficient néanmoins d'un droit de passage sur la parcelle 1973. De plus, il me signale qu'il serait acquéreur de la surface libérée par le CR 74 limitrophe de sa parcelle 3671.

Deux groupes de personnes ont porté une observation sur le registre :

- **M. et Mme Bernard Rouy** propriétaires des parcelles enclavées 1967, 1968 et 1972 s'interrogent sur leur droit de passage sur la parcelle 1973 de Madame Walter (indivision Voirin) dont ils bénéficient gracieusement. Ce droit est uniquement oral et constitue le seul accès possible à leur chalet. Ils ne s'opposent pas au déclassement du CR74 mais veulent être rassurés sur la pérennité de leur droit de passage.
- **Mmes Danièle Walter et Sylvette Roth et M. Francis Voirin** propriétaires de la parcelle 1973 s'opposent, pour la forme, au déclassement du CR 74 car il a été obstrué par des constructions illégales qui entraînent, de fait, l'enclavement de la propriété de M. et Mme Rouy. Ces personnes souhaitent vendre leur parcelle 1973 sans droit de passage.

Avant de procéder à la rédaction de mon rapport, j'ai besoin que vous m'indiquiez quelles suites comptez-vous donner à ces deux observations qui, à mon avis, sont recevables.

Le Commissaire Enquêteur, Pascal Rémusat



ANNEXE 2 : Plan de Situation

Droit de passage

Zone enclavée

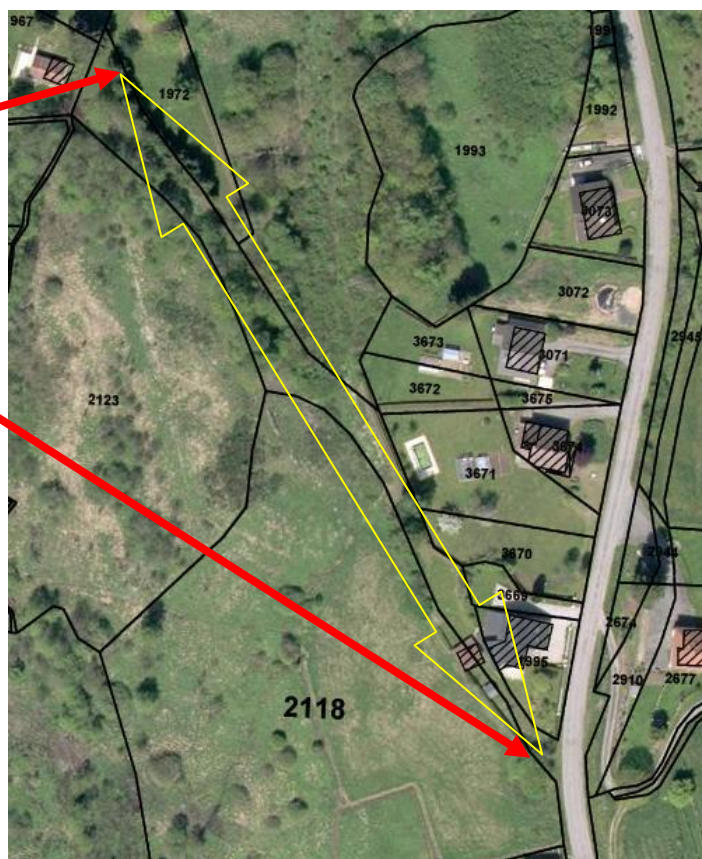
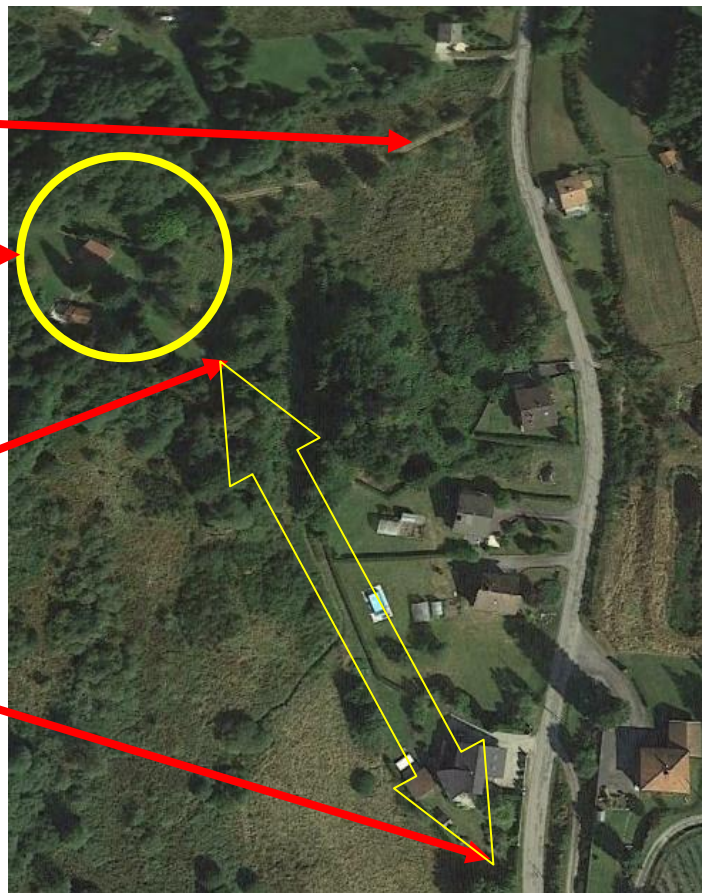
Ancien CR 74

Vue générale

Vue cadastre

Chemin rural 74

Construction sur CR 74



ANNEXE 3 : Droit de passage



Droit de passage très bien entretenu traversant la parcelle 1973.

